

Ouverture de la séance du 27 juillet 1791

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 27 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 683;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11828_t1_0683_0000_2

Fichier pdf généré le 05/05/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTIE DE M. DEFERMON.

Séance du mercredi 27 juillet 1791, au matin (1).

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

M. **Ramel-Nogaret**, secrétaire, donne lecture à l'Assemblée des adresses suivantes :

Adresses des administrateurs composant les directoires des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Nièvre, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, des directoires des districts de Nemours, de Doullens et de Montdidier, des officiers municipaux d'Arras, d'Abbeville, de Gien, de Saint-Lô et de Neufvy-Roi, district de Château-Renaud.

Toutes ces adresses expriment avec énergie l'adhésion la plus entière au décret du 16 de ce mois.

« Votre courage, dit le directoire du département des Deux-Sèvres, sauva la France lors du départ du roi ; votre sagesse la tranquillisa lors de son arrestation : aujourd'hui la justesse de vos principes affermit à jamais les bases de son bonheur. »

Le directoire du département de la Nièvre exprime la plus vive indignation contre cette poignée d'individus forcenés, qui, portant le délire au point de se dire la nation, dont ils ne sont que le rebut, ont eu l'audace d'aller jusque dans le sanctuaire de l'Assemblée nationale pour lui dicter des lois et lui faire des menaces.

Le directoire du département de Loir-et-Cher, réuni aux commissaires du directoire du district, de la municipalité et du tribunal du district de Blois, demande que la liste civile soit acquittée directement par le Trésor public.

« Nous savons, disent les administrateurs d'Indre-et-Loire, que des factieux qui ne cherchent qu'à déchirer et à démembrer l'Empire, que des journalistes forcenés réunissent leurs efforts sacrilèges pour égarer le peuple, et pour rendre suspects à ses yeux les représentants de la nation ; mais que peuvent les clameurs de quelques malveillants, lorsque la masse du royaume, pleine de confiance en l'Assemblée nationale, fait retentir de toutes parts ses acclamations, et multiplie chaque jour les preuves de son dévouement à la Constitution ? »

L'adresse de la municipalité de Neufvy-Roi respire le patriotisme le plus pur et le plus ardent, l'amour le plus vrai de la monarchie et de la liberté.

Adresses de la garde nationale de Chartres, des sociétés des amis de la Constitution, séant à Dole, à Besançon, à Blois, à Saint-Diez, au Havre, à Saint-Jean-de-Losne ; à Walten, district de Bergues ; à Maubeuge ; à Lyon, affiliée à celle des Feuillants de Paris ; à Saint-Germain-en-Laye, à Boulogne, à Cherbourg, à Douai, à Gisors, à Toul, et des citoyens de Vitteaux, district de Semur, qui expriment les mêmes sentiments d'admiration, de reconnaissance et de dévouement, que

les directoires et les municipalités dont on vient de parler.

« Vous avez su terrasser le despotisme, dit la société des amis de la Constitution séant à Lyon ; vous venez de foudroyer l'anarchie. Nous chérissions le nouveau décret qui vient d'affermir la Constitution ; nous en propagerons l'amour, nous étendrons son influence, et nous vous prouverons notre reconnaissance par le plus profond respect à vos lois. »

Tous s'élèvent avec force contre les factieux qui ont osé méconnaître la voix des représentants de la nation et troubler la tranquillité publique.

Adresses de félicitation, adhésion et dévouement des municipalités de Saillans, district de Crest ; de Causson, district de Loudéac ; de Fay et des Anthieux, district de Laigle ; des gardes nationales de Champier, district de Vienne et d'Anduze ; des sociétés des amis de la Constitution séant à Castelnaudary et à Béziers, et des citoyens de Quimperlé.

La société patriotique de Béziers supplie l'Assemblée d'accorder une amnistie générale à tous les déserteurs français.

Les citoyens de Quimperlé demandent que les membres de l'Assemblée qui ont protesté contre ses décrets n'aient plus le droit d'y assister.

Adresse de la société des amis de la Constitution, séant à Saintes, qui fait hommage à l'Assemblée d'une colonne à la liberté, qu'elle vient d'élever dans cette ville.

Adresse des officiers municipaux de Bourgneuf et de Montfort-l'Amaury, qui annoncent que l'anniversaire de la Fédération du 14 juillet vient d'être célébré dans ces 2 villes, avec un appareil extraordinaire et une allégresse universelle.

Adresse des corps administratifs, tribunal, gardes nationales, et autres citoyens de la ville de Sainte-Menehould, des administrateurs du district de Montdidier, des sociétés des amis de la Constitution, séant à Thorigny et à Abbeville.

Ces adresses expriment l'adhésion la plus entière aux décrets de l'Assemblée rendus les 15 et 16 de ce mois ; elles rejettent avec indignation toute doctrine tendant à faire de la France une République.

« La France continuera d'être une monarchie, disent les administrateurs du district de Montdidier, nous resterons ce que nous sommes, Français et libres ; nous ne serons pas exposés aux horreurs d'une guerre civile, et nous n'aurons pas à redouter des guerres étrangères. »

Les amis de la Constitution d'Abbeville s'élèvent avec force contre les factieux qui ont agité la capitale. « Si la sûreté de vos personnes, disent-ils, et la tranquillité de vos délibérations étaient compromises ; si Paris, cette reine des cités, s'oubliait à ce point, qu'elle pût méconnaître l'autorité dont vous êtes les dépositaires, alors faites un signe d'alarme ; et du fond des départements voleront auprès de vous des légions de braves citoyens, qui ramèneront le calme, reconquerront la capitale à la liberté, et reconnaîtront ainsi les services signalés qu'elle a rendus à la Révolution, et les généreux efforts qu'elle a développés tant de fois en faveur de la bonne cause. »

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.